



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 7 Novembre 2022

DCS n°2022-21

Date de
convocation :
Vendredi 28
Octobre 2022

Délégués en
exercice : 48

Titulaires : 33
Suppléants : 5
Absents non
remplacés : 10

Quorum : 25

Votants : 37

L'an deux mille vingt-deux, le sept Novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Luc ROUSSELOT, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par Julien DE BENITO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Jacques DEMANSE représenté par Carole DELAFONTAINE
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Mariel MARTIN
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée),

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : M. Nicolas PAGET

Objet : Remboursement des frais de déplacement – Mandat spécial permanent sur la durée du mandat



Rapporteur : Stéphane GARCIA

Dans le cadre de son mandat, Madame BORIES peut être appelée à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où elle représente le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon. Les déplacements qui sont réalisés - pour les Rencontres Nationales des SCOT, Fédération Nationale des SCOT, Région PACA, Région OCCITANIE, déplacements Interscot - sont récurrents.

Un mandat spécial sur la durée restante du mandat est établi afin de faciliter la prise en charge des frais de déplacement pour les déplacements récurrents préalablement définis.

L'assemblée délibérante doit fixer les modalités de remboursement de frais et de transport et d'hébergement.

Le Bureau Syndical, réuni le 10 octobre 2022 a émis un avis favorable au remboursement des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais et au remboursement des frais d'hébergement et de restauration aux frais réels.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 2123-18
Entendu, l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la mise en place d'un mandat spécial permanent pour les déplacements récurrents pour les Rencontres Nationales des SCOT, Fédération Nationale des SCOT, Région PACA, Région OCCITANIE, déplacements Interscot,
- **APPROUVE** le remboursement aux frais réels des frais d'hébergement et de restauration, et des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais.

La délibération est adoptée.

Madame BORIES ne prend pas part au vote.

Vote du Comité :

- POUR : 37
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente,
Pascale BORIES

